

# COMMUNIQUÉ

Collectif Bassines Non Merci 79



## MÉGA-BASSINES : ENTRE MENSONGES, MÉPRIS ET FUITE EN AVANT DU PRÉFET, NOTRE RÉPONSE

Le 02/01/26

Voici maintenant **7 ans qu'a été signé le « Protocole d'accord pour une agriculture durable », permettant l'injection massive d'argent public** dans le projet des 16 méga-bassines sous conditions d'engagements des exploitations bénéficiaires vers une transition agro-écologique. Ce protocole, sans réels objectifs chiffrés, est largement resté lettre morte. Comme l'a souligné l'étude « Bilan des engagements du protocole » de novembre 2023, commandée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, **celle-ci a reconnu le manque d'ambition d'un protocole bien peu contraignant** qui n'engage qu'à maintenir les pratiques déjà en place.

*« Les actions les plus souscrites demandent peu d'efforts supplémentaires (mise en place de corridors écologiques par exemple) et portent rarement sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, réduction indispensable pour la protection de la ressource en eau et la biodiversité ».*

À l'époque de la signature du protocole d'accord, **aucune collectivité ne souhaitait s'engager au sein de la gouvernance de ce projet déjà très impopulaire, pourtant leur implication est maintenant devenue stratégique afin de débloquer la suite des aides publiques de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne** (70 % du coût de construction des bassines). C'est ainsi qu'au printemps dernier, Mme Dénoues, présidente du Département des Deux-Sèvres, a annoncé lors de l'assemblée générale de la Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres (SCAEDS ou Coop de l'eau 79, maître d'œuvre des bassines) son souhait d'engager le Département dans la suite du projet. L'élue promet de porter secours à la Coop de l'eau 79 à condition de mettre en œuvre le protocole d'accord signé en 2018.

Aujourd'hui, alors que 4 des 16 méga-bassines ont été réalisées, **M. Fetet**, préfet des Deux-Sèvres et président de la Commission d'Évaluation et de Surveillance - qui pilote la mise en place du protocole – **souhaite s'afficher comme l'homme de la situation**. Afin de répondre aux attentes de Mme Dénoues et de permettre l'investissement tardif des collectivités dans ce projet, le représentant de l'État et garant de la mise en place du protocole, construit sa propre réalité ! **Mentir sur l'ambition et les résultats du protocole d'accord, rassurer sur la santé économique de la Coop de l'eau 79, stigmatiser les opposant.es ... rien ne l'arrête pour faire passer la pilule !**

**Cette grossière manipulation de Mme Dénoues et M. Fetet ne cachera pas l'échec définitif du protocole d'accord et l'impopularité du projet de bassines aussi bien auprès du grand public qu'au sein même des agriculteurs la Coop de l'eau.**

# 2026 : Fetez la nouvelle année du Dénouement de démocratie !



# # « Un moratoire, pourquoi faire ? » Parce que les faits sont là et démentent le discours du préfet

Dans un entretien accordé à Courrier de l'Ouest et publié le 27 décembre 2025, M. Fetet, balaie d'un revers de main la demande de moratoire sur les méga-bassines :

*“Pourquoi faire ? Les enjeux de la transition écologique sont là, ils ne sont pas devant nous. Il ne faut pas attendre et le protocole y répond pleinement avec une consommation d'eau maîtrisée, un renforcement de l'agriculture biologique, une baisse des intrants chimiques... Les résultats sont là. Pourquoi faire une pause ?”*

Ces « résultats », le préfet les fonde sur le rapport 2024 de l'Observatoire des pratiques agricoles, rendu publique quelques jours auparavant, le 3 décembre. Or, **la lecture attentive de ce document conduit à une conclusion exactement inverse.**

## 1. « Une consommation d'eau maîtrisée » c'est faux !

Selon ce rapport (page 32 et 33), depuis la mise en service de la bassine de Mauzé en janvier 2022 (seul cas étudié puisque les autres bassines n'étaient pas encore en activité lors de l'étude), la consommation d'eau à l'hectare pour chacune des cultures a fortement augmenté. Passant d'une moyenne de 891 m<sup>3</sup>/ha en 2022 à 1 313 m<sup>3</sup>/ha en 2023 puis à 1 603 m<sup>3</sup>/ha en 2024. **La consommation moyenne à l'hectare a donc augmenté de 80% en 2 ans pour ces 7 irrigants concernés par la toute première bassine en service.** En 2024, et toujours pour cet échantillon, le maïs, qui occupe ici seulement 19 % des surfaces irrigables, continue de représenter la moitié de l'eau agricole consommée, soit exactement le volume total d'eau prélevé dans leur bassine de Mauzé-sur-le-Mignon (218 000 m<sup>3</sup> en 2024), l'autre moitié étant toujours prélevée dans le milieu durant l'été. Le calcul est simple : **volume prélevé pour le maïs = volume total de la bassine.**

## 2. « Un renforcement de l'agriculture biologique » c'est faux !

Encore selon ce rapport (page 16), **aucune exploitation irrigante sur le périmètre des 4 bassines actuellement construites ne s'est engagée** - suite à la signature du protocole en 2018 - **vers une démarche de conversion en Agriculture Biologique** ou de certification Haute Valeur Environnementale (une certification trompeuse puisqu'elle autorise pesticides, engrains de synthèses, élevage intensif...). Attention, dans ce rapport (page 10 à 15) les bénéfices visibles en faveur de l'agriculture biologique, de la HVE et des MAEC concernent les 1 713 fermes du bassin, dont seulement 202 sont irrigantes (et dont 95 doivent être raccordées aux bassines). Ces améliorations sont à la hauteur de la progression observée jusqu'en 2022 en France et indépendantes du protocole d'accord concernant les 16 mégabassines.

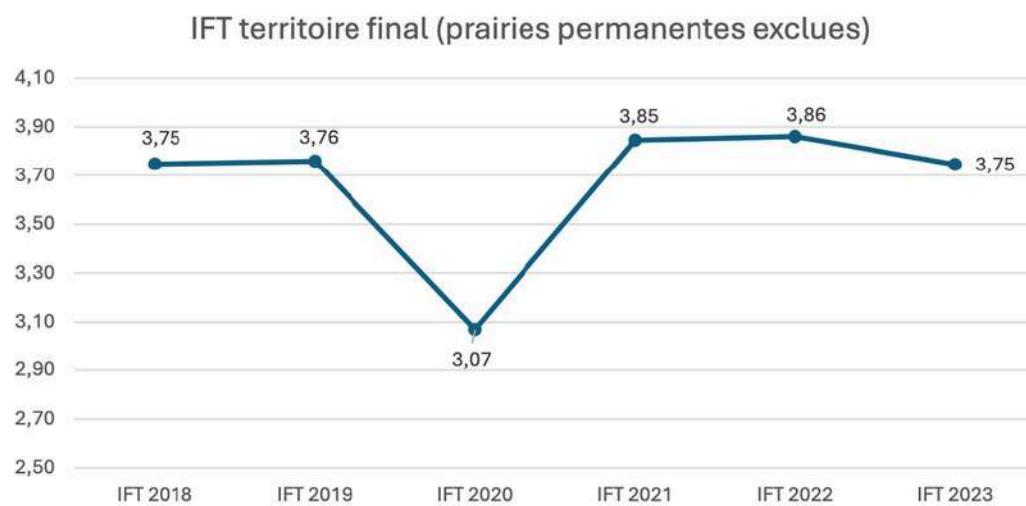
## 3. « Une baisse des intrants chimiques » c'est faux !

Dans ce même entretien, concernant la baisse de 50% des usages des pesticides prévue dans le protocole pour fin 2025 et promise par sa prédécesseuse Mme Dubée, M.Fetet répond : « si on prend en compte le suivi des 66 exploitations représentatives des fermes du bassin depuis 2018 jusqu'à 2023, on observe une diminution de 15 % de la quantité de substances actives utilisées à l'échelle de ce territoire ». **Bien loin des 50 % de baisse prévue.**

Toujours selon ce rapport (page 9 et graphique ci-joint) et sur ce même échantillon de 66 exploitations : hormis l'année 2020, entre 2018 et 2023, l'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) reste stable. Ce chiffre de 15 % avancé par le préfet ne correspond qu'à la baisse observée en 2020 qui s'explique par une conjoncture particulière (hiver extrêmement pluvieux).

### Aucune baisse des intrants chimiques n'a été réalisée !

De plus, si l'on observe en détail les engagements pris par les agriculteurs bénéficiant des 4 bassines construites (page 17), **seules 4 exploitations irrigantes, sur les 39 concernées, se sont engagées dans une réduction de ces IFT à la suite du protocole.**



**Ce protocole est vide d'engagements et de résultat. Le moratoire est donc une nécessité !**

**Un doux sentiment d'échec devrait déjà envahir M. Fetet ...**

## # « 6 000 sauvages » : une parole indigne d'un représentant de l'État

Nous voulions aussi réagir fermement aux propos indignes de M.Fetet. **En qualifiant des opposant-es aux méga-bassines de « 6 000 sauvages », le préfet des Deux-Sèvres franchit une ligne grave.** Cette expression n'est pas anodine : elle essentialise, stigmatise et déshumanise des milliers de citoyen-nes mobilisé-es contre les méga-bassines et pour la défense de l'eau, un commun vital.

**Le mot « sauvage » n'est pas neutre. Il est chargé d'une histoire coloniale, raciale et répressive, utilisée pour justifier l'écrasement de populations jugées inférieures, irrationnelles ou dangereuses.** En prononçant ces mots, M. Fetet a franchi un seuil. Il porte désormais une responsabilité politique directe dans l'escalade des tensions et des violences à venir. Car en essentialisant des milliers de personnes ainsi, M. Fetet participe à un processus qui voudrait qu'un groupe ne soit plus perçu comme porteur de droits, mais comme un problème à gérer, à réprimer. Exactement comme l'ont fait avant lui, Darmanin avec "Eco-terroristes", Chevènement avec "Sauvageons",... justifiant ensuite l'établissement de lois répressives ou l'emploi de la violence répressive dite "légitime de l'État".

En faisant cela, **il prépare sciemment l'opinion publique** à accepter la militarisation du maintien de l'ordre, l'usage d'armes de guerre contre des civils, les mutilations, les blessures graves, l'écrasement du droit de manifester,... et ainsi faire taire toute opposition aux politiques menées par l'Etat, quand bien même elles sont néfastes.

Qualifier les opposant-es de « 6 000 sauvages » est indigne d'un représentant de l'État. **Cette surenchère verbale masque en réalité la gravité de la situation et ne s'attaque pas au véritable problème : les projets de méga-bassines divisent profondément le territoire, y compris le monde agricole, parce qu'il s'agit d'un accaparement de l'eau et des terres injuste et inacceptable.**

**Que le Préfet le veuille ou non, la lutte contre les méga-bassines et la demande de moratoire sont soutenues de façon extrêmement large, transpartisane et argumentée.** Nous rappelons que + de 300 organisations dans le monde (associatives, syndicales, politiques, paysannes,...), des centaines de personnalités du monde scientifique, culturel et intellectuel, plusieurs pétitions [1], ainsi que des dizaines de milliers de personnes, permettent de confirmer que l'opposition aux méga-bassines est bien majoritaire. L'ignorer et s'obstiner, c'est alimenter la conflictualité plutôt que l'apaisement.



## # À quoi servirait un moratoire ?

Contrairement à ce qu'affirme le préfet, un moratoire serait justement un outil permettant de repenser en profondeur la politique de l'eau en France. À l'heure où le changement climatique, la raréfaction de la ressource et les conflits d'usage s'intensifient, il offrirait :

- l'opportunité de rompre avec une logique technocratique à courte vue et aux lourdes conséquences écologiques et sociales que sont les méga-bassines et son modèle agro-industriel.
- le moment d'engager enfin une politique de l'eau fondée sur l'équité, la soutenabilité écologique, le débat démocratique, la solidarité, avec l'impérative nécessité d'une transition vers une agriculture paysanne à la fois viable et soucieuse du vivant.

La vraie question n'est donc pas :

« Un moratoire, pourquoi faire ? » Mais plutôt : « Pourquoi persister dans un projet juridiquement défavorable, écologiquement contesté, économiquement non viable et socialement injuste ? »

Face à l'urgence climatique, s'obstiner dans ce modèle, qui montre depuis longtemps toutes ses limites, n'est que pure folie. Un moratoire est aujourd'hui le seul acte de responsabilité qui vaille.

[1] Petition NON aux méga bassines : protégeons l'accès à l'eau pour tous !

Pétition d'Agir pour l'Environnement

Pétition au niveau européen

